

REGLEMENT CHALLENGE TRAIL ETE LES SAISIES 2021

REGLEMENT DE L'ANIMATION VIA STRAVA SUR LE PARCOURS TRAIL CHARD DU BEURRE ET LEGETTE lancé par la SAEM Les Saisies Villages Tourisme !

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU DEFI

La SAEM les Saisies Villages Tourisme, dont le siège social est situé, 316 avenue de Jeux Olympiques 73620 HAUTELUCE, immatriculée sous le numéro RCS Chambéry 751895491, par le biais de l'office de tourisme des Saisies, organise un chrono trail, via Strava, toutes les semaines de l'été (juillet à août), sans obligation d'achat et un défi gratuit.

Le challenge trail été se déroule entre le 03 juillet et le 26 août 2021.

La SAEM Les Saisies Villages Tourisme, organise un chrono vélo via l'application STRAVA, sur le segment de la boucle trail du Chard du Beurre et Légette. Départ depuis l'Espace Erwin Eckl, panneau information/départ/arrivée, à côté de la luge Mountain Twister.

Ce défi, à but convivial, est libre et gratuit.

ARTICLE 2- CHRONO TRAIL ETE VIA STRAVA

Ce chrono trail été est ouvert à toutes et tous.

Tout le monde peut se tester sur ce parcours trail du Chard du Beurre/Légette, 12KM, .

RAPPEL IMPORTANT :

Il est conseillé, de pratiquer régulièrement une activité sportive, de courir régulièrement pour tenter le challenge trail. Aussi il est fortement conseillé de faire une reconnaissance, avant de s'essayer à réaliser un chrono via Strava.

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce chrono trail est gratuit et ouvert à tous les amateurs du trail, à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au chrono classement doivent avoir minimum 18 ans.

Un seul chrono par personne et par semaine sera accepté.

Pour publier le chrono via l'application Strava le participant accepte de publier publiquement son chrono via l'application.

Les organisateurs retiendront les chronos hebdomadaire entre le samedi, 8h jusqu'au jeudi 20h au plus tard.

ARTICLE 4 : PRIX ET REMISE DES PRIX

Un lot par semaine sera remis uniquement au 1^{er} chrono hebdo homme et 1^{ère} femme.

Le vendredi avant midi, uniquement les gagnants seront contactés par le service animation/événementiel

Le meilleur chrono de la saison gagnera aussi un lot officiel « meilleur chrono de la saison 2021 », pour le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des membres du service animation événementiel de la SAEM Les Saisies Villages Tourisme.

ARTICLE 6 : EXCLUSIONS

Les responsables du challenge trail été se réservent le droit de supprimer les participants, s'ils considèrent que le chrono ne répond pas aux obligations de parcours ou à l'âge requis pour figurer au chrono, ou à une suspicion de triches : par exemple avoir fait le chrono, mais à plusieurs personnes. Nous rappelons que ce challenge est proposé de manière convivial et dans un seul objectif : vous entraîner sur nos parcours et mieux découvrir le territoire des Saisies en s'amusant.

Le participant ne pourra pas contester la décision du jury.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

En participant au challenge trail été, les participants acceptent que leurs résultats soient librement diffusés sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du chrono challenge trail été, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la SAEM Les Saisies Villages Tourisme se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le challenge. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation au challenge trail été implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.